Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement

ART. 13 N° 236

## ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2010

RÉSEAUX CONSULAIRES - (n° 2388)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 236

présenté par Mme Vautrin, rapporteure au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 13

À la dernière phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« limites »,

insérer les mots:

« à l'exercice de ces activités et ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence rédactionnelle.